

Editorial

La FEDE, une faïtière responsable et pragmatique pour assurer l'avenir du personnel

Le 29 novembre, le peuple votera sur la nouvelle loi sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Cette votation représente une étape importante dans le processus de consolidation de nos retraites. En effet, aucun intervenant ne conteste le besoin de revoir le financement pour garantir la pérennité de la caisse et les rentes sur le long terme.

Mais le sujet de prévoyance professionnelle continuera de faire l'objet de discussions. Une caisse de pension se doit d'être neutre et d'offrir les mêmes prestations à tous les assurés. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, les pré-retraités touchant plus que les collègues qui travaillent jusqu'à 65 ans.

Il y a lieu de trouver des solutions pour certaines catégories de personnel. Ces discussions doivent se mener entre partenaires sociaux. Ce n'est en effet pas aux assurés de la caisse de financer certaines mesures spécifiques à certaines professions.

Et c'est dans le cadre de la révision de la loi sur le personnel que ces discussions auront lieu. Elles concerneront deux catégories d'assurés. Les employés de la force publique (policiers, surveillants pénitentiaires et garde-faunes) et les professions qui seront reconnues comme pénibles. Sans vouloir les citer toutes (la liste devra également être discutée), on pense bien sûr aux cantonniers ou encore au personnel soignant, au front en ce moment et dont la pénibilité du travail n'est contestée par personne. Pour ces professions, des mesures spécifiques devront être mises en place.

Pour la force publique – les agents doivent cesser leur activité à 60 ans – une compensation des pertes de rentes (partielle ou complète) a déjà fait l'objet de discussions. Celles-ci reprendront après la votation. Il faudra ensuite négocier les

conditions pour le personnel dont la profession a été reconnue comme pénible. La FEDE souhaite que les négociations avec le Conseil d'Etat débutent avant la transmission du projet de loi au Grand Conseil.

Ainsi après avoir abouti avec l'étape de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance, nous enchaînerons directement avec la suivante. Cette stratégie du « pas à pas » amène des résultats. Si le peuple dit oui le 29 novembre, ce dont nous ne doutons pas, alors la caisse bénéficiera d'un apport de financement substantiel, sûr et immédiat. En cas de non, c'est l'incertitude totale qui dominera avec le spectre d'un assainissement qui se fera sans apport de l'Employeur, uniquement par des baisses de rentes pouvant aller jusqu'à 25% à 64 ans.

Nous sommes intimement convaincus que toute solution appliquée à l'avenir ne pourra être que plus défavorable que celle soumise au peuple. Les délégués de la FEDE l'ont bien compris. Et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils ont accepté cette réforme, mais par réalisme et sens des responsabilités. Il est illusoire d'imaginer qu'on pourra obtenir mieux.

Un compromis âprement négocié

La FEDE a mis toutes les chances de son côté pour obtenir le maximum pour le personnel.

Les travaux ont commencé au sein du comité de la caisse de pension. Celui-ci a

dû réagir suite à l'expertise actuarielle effectuée fin 2015 par l'actuaire conseil de la Caisse. Pour satisfaire aux exigences légales, le plan devait être adapté afin d'atteindre le degré de couverture de 80 % en 2052, exigences confirmées par l'Autorité de surveillance des caisses de pension.

Le rapport a ensuite été transmis au Conseil d'Etat qui a, sur cette base, élaboré un projet avec trois variantes mis en consultation en 2018. S'en est suivi une phase de négociations durant laquelle plus de 40 variantes ont été discutées.

La FEDE, pour être sûre de ses positions, a non seulement exigé une contreexpertise mais s'est assurée les services d'un Actuaire conseil reconnu (il conseille notamment l'Etat de Genève) afin de formuler des propositions adaptées et professionnelles. Cet expert a conseillé durant toute la négociation le groupe de travail constitué spécialement pour traiter cet objet. Grâce à ses conseils avisés nous avons pu notamment proposer un nouveau système de cotisation qui a permis de diminuer les pertes de rentes de 15% à 9,5% à 64 ans. Nous avons également pu nous inspirer des expériences réalisées dans d'autres cantons.

En fin d'année dernière, la FEDE a encore pu négocier une augmentation de salaire de 0,3% pour 2020 et de 0,25% pour 2021, augmentation qui compense plus de la moitié de la déduction due à l'augmentation de cotisation de 1% pour le personnel.

Aujourd'hui, c'est donc avec conviction et assurance que nous pouvons affirmer que l'objet soumis à votation le 29 novembre prochain constitue la meilleure solution que l'on puisse obtenir dans les conditions actuelles.

En conclusion, nous pouvons dire qu'un travail énorme a été fait pour défendre les intérêts du personnel. Cette appréciation est partagée par nos délégués, qui ont voté oui à plus de 80% pour le soutien de plan de l'Etat, non par enthousiasme mais par réalisme.

On entend bien sûr des opposants qui crient haut et fort qu'il faut voter non et qu'eux obtiendront plus et très vite. Mais en votant non, le personnel de l'Etat prend le risque de renoncer à un financement global de plus de 900 millions de francs qui stabilisera la caisse dans la durée. Par ailleurs, il ne faut oublier ni le climat actuel et la crise économique majeure à laquelle il va falloir faire face, ni le fait que l'année prochaine sera une année d'élection. Une nouvelle proposition, si tant est que le Conseil d'Etat en propose une – ce que l'on ne peut exclure si l'on est objectif – ne pourra pas être soumise avant 2022 voire 2023. Sachant que cette éventuelle nouvelle proposition devra suivre le même processus que le projet actuel – discussion au Grand conseil et votation populaire – une entrée en vigueur avant 2025 est irréaliste et il apparaît impossible que la nouvelle proposition en question soit plus généreuse que celle soumise à votation le 29 novembre. Et d'ici là, le comité de la caisse aura mis en place les mesures d'assainissement avec les pertes que j'ai mentionné plus haut.

Un proverbe russe dit que « les promesses ne paient pas les dettes ». Les promesses ne rempliront pas la baignoire de la caisse de pension, le plan discuté oui, même si ce n'est pas à ras bord.

C'est pourquoi votez oui à cette révision !

Bernard Fragnière
Président de la FEDE